

Extrait du registre des procès-verbaux d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le 9 novembre 2020.

RÉSOLUTION NO : 4

ATTENDU QUE les articles 474.2 et 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* requièrent l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) par le conseil municipal;

ATTENDU la recommandation CE-2020-1049-REC du comité exécutif du 26 octobre 2020;

ATTENDU QUE le projet de PTI 2021-2023 a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 26 octobre 2020;

ATTENDU QU'un projet du Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 a fait l'objet de deux (2) comités pléniers publics avec l'ensemble des élus municipaux et l'administration municipale les 29 et 30 octobre 2020;

ATTENDU la recommandation CE-2020-1084-REC du comité exécutif du 4 novembre 2020;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 tel que déposé au conseil municipal le 26 octobre 2020 et analysé par le conseil municipal lors des comités pléniers publics des 29 et 30 octobre 2020, incluant les ajustements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce

GREFFIER